



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 octobre 2011
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

**Exposé de position du Groupe des 77
et de la Chine**

**Exposé de position du Groupe des 77 et de la Chine
sur le projet de document final de la treizième session
de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement, Doha, Qatar**

Genève, 14 octobre 2011

I. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies est la seule institution planétaire qui joue un rôle important de coordonnateur mondial, examinant et recherchant des solutions à un large éventail de problèmes internationaux.
2. Au sein du système des Nations Unies, la CNUCED est l'institution qui coordonne l'examen intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable.
3. Compte tenu de la situation des pays en développement depuis le début de la crise financière et économique mondiale en 2008, la CNUCED a aujourd'hui plus que jamais un rôle clef à jouer dans la recherche de solutions en leur faveur.

II. Historique et contexte

4. Les années écoulées entre les douzième et treizième sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été des années importantes pour le monde, en particulier pour les pays en développement. La douzième session de la Conférence a eu lieu à une époque marquée à la fois par la prospérité et la montée des inégalités, mais aussi par l'apparition des crises alimentaire et énergétique, avant-goût des crises à venir.
5. Peu après la douzième session de la Conférence, le monde a en effet été frappé de plein fouet par la pire crise économique qu'il ait subie depuis un siècle. Les imperfections et les faiblesses de l'architecture économique mondiale, jusqu'alors simple objet de débat, se sont manifestées dans les faits. Il est apparu clairement qu'indépendamment de la prudence dont les pays en développement avaient pu faire preuve, les acquis du développement pouvaient être – et ont été – quasiment anéantis à cause des politiques irresponsables du monde développé. Ces politiques ont en effet aggravé les imperfections systémiques que le Groupe des 77 et de la Chine avait constatées depuis longtemps et cherchait à corriger. En conséquence, de nombreux pays développés se sont eux-mêmes trouvés confrontés – et le sont toujours – à des problèmes et à des défis, jusqu'alors circonscrits à la communauté des nations en développement. Pour faire face à la crise, beaucoup de grands pays développés ont appliqué des politiques qu'ils ont longtemps empêché les pays en développement d'appliquer, notamment des politiques anticycliques et l'intervention directe accrue de l'État dans l'économie. Ces profonds bouleversements ont contribué à un renouvellement de la réflexion mondiale sur le développement et ont mis en lumière le besoin de reconstruction et de réforme.
6. La treizième session de la CNUCED est donc une occasion qu'il faut saisir pour réactiver le programme du système commercial multilatéral en faveur du développement et s'entendre sur les voies à suivre, compte tenu du ralentissement de l'activité économique mondiale et de la fragilité de certains pays développés, qui pourraient déclencher une autre crise économique planétaire.

III. Nouvelles approches en matière de développement: principes clefs

7. Les pays en développement viennent donc à Doha avec un objectif ambitieux: avancer rapidement vers la définition de nouvelles approches en matière de développement qui fassent une large place au développement équitable et durable – rien de moins. Le Groupe des 77 et de la Chine cherche ainsi à inscrire dans la durée les efforts déployés pour renforcer l'économie mondiale afin d'assurer une plus grande prospérité et de meilleures perspectives à une majorité d'êtres humains.

8. Il convient néanmoins d'abord d'énoncer un certain nombre de principes, fondés sur la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1986, dans sa résolution A/RES/41/128:

- a) Le développement a pour but d'améliorer la vie des êtres humains, y compris en créant des richesses et en ouvrant des perspectives;
- b) Le développement a pour but de donner aux individus les moyens de se prendre en charge;
- c) Le développement devrait être propre à un pays, et non pas suivre des règles dogmatiques. Il doit avoir pour but de donner aux pays en développement les moyens de suivre les voies qui sont adaptées à leurs besoins et à leurs circonstances.

9. Ces considérations et le calendrier de la treizième session de la Conférence sont extrêmement importants pour le Groupe des 77 et de la Chine. La treizième session est une occasion propice au recentrage de la réflexion concernant le développement et de l'ensemble des initiatives de l'ONU dans ce domaine, tel le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes de Nations Unies, qui a été établi le 20 avril 2008 lors de la douzième session de la Conférence et qui est composé de plusieurs institutions des Nations Unies conduites par la CNUCED. En 2014, les États membres célébreront le cinquantième anniversaire de la CNUCED. S'il est important de reconnaître l'aide qu'elle a fournie aux pays en développement pour leur permettre de s'intégrer dans le système économique mondial, il est aussi temps de réfléchir à ce qui doit encore être fait et aux contributions qu'elle peut apporter à cet égard.

10. Cette manifestation devrait donc beaucoup enrichir cet autre événement que nous attendons tous et qui aura lieu en 2015, année où la communauté mondiale se retrouvera pour marquer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En 2015, le but ne devrait pas être de prolonger le programme des OMD, mais d'en faire le bilan et d'en tirer des enseignements afin d'élaborer une approche plus efficace en matière de développement.

IV. Objectifs pour la treizième session de la Conférence

11. Le Groupe des 77 et de la Chine espère donc que la treizième session de la Conférence, dans ses débats comme dans son document final, sera:

- a) **Ambitieuse:** Le thème de la Conférence est clair: la mondialisation doit être centrée sur le développement. L'économie mondiale a beaucoup changé depuis la Conférence d'Accra, et le statut quo n'est plus possible. La treizième session de la Conférence doit donc traiter de cette nouvelle réalité, y compris en s'attaquant résolument aux causes fondamentales des difficultés, et trouver des solutions efficaces et durables aux problèmes persistants et aux difficultés qui se font jour;
- b) **Tournée vers l'avenir:** La treizième session de la Conférence devrait déboucher sur de nouveaux modèles de développement et de nouveaux partenariats. Dépassant le seul objectif de l'efficacité économique, elle doit s'orienter vers des modèles de développement qui contribuent à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie pour tous. Elle apportera une contribution importante aux travaux qui seront menés par la communauté internationale sur le développement après la date butoir pour la réalisation des OMD en 2015. S'appuyant sur l'Accord d'Accra, la treizième session de la Conférence devrait également mener une réflexion prospective sur la manière de promouvoir une mondialisation centrée sur le développement et tirée par le développement;

c) **Constructive:** La treizième session de la Conférence devrait déboucher sur la création d'un partenariat mondial plus fort et plus efficace en faveur du développement. Ce partenariat contribuera, notamment, aux efforts mis en œuvre pour renforcer le système économique mondial en l'axant sur le développement, y compris d'ici à 2015 et au-delà. Pour le Groupe des 77 et de la Chine, la notion de partenariat mondial renvoie à une coopération et une appropriation conjointe plus amples du système économique mondial et du développement. L'esprit de partenariat devrait se manifester sous des formes autres que sous la forme des programmes d'aide traditionnels. Le Groupe cherche donc à renforcer le consensus sur le développement et à créer un esprit qui permettra aussi à la communauté mondiale de dégager un consensus de nos débats, d'ici à la treizième session de la Conférence et, surtout au-delà;

d) **Orientée vers l'action:** Compte tenu de la précarité de la situation économique mondiale, des effets potentiellement négatifs des crises économiques sur les pays en développement et de la nécessité de se tourner vers des programmes qui privilégient l'action, la treizième session de la Conférence devrait chercher à élaborer des plans d'action pratiques et pragmatiques, axés sur des résultats concrets et assortis d'objectifs clairs. L'invocation de l'effort maximal devrait être réduite au minimum, et l'accent devrait porter sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans clairs, dotés d'un financement suffisant pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de développement durable.

12. Le Groupe des 77 et de la Chine appelle donc de ses vœux une phase préparatoire constructive et positive qui parvienne au degré de satisfaction requis pour que le document final énonce explicitement la nécessité d'élaborer une nouvelle approche et un nouveau modèle de développement centrés, entre autres choses, sur: la volonté politique et les ressources financières à mobiliser pour instaurer une approche mondiale nouvelle et équilibrée du développement; la réforme de la gouvernance économique mondiale; la marge d'action à ménager aux pays en développement pour qu'ils puissent mener des politiques de développement qu'ils se sont appropriés et qui sont adaptées à leurs besoins afin d'accroître la prospérité et le bien-être de tous; et le renforcement des capacités productives des pays en développement afin qu'ils puissent participer pleinement et concrètement au système économique mondial.

13. Selon ces critères, l'Accord d'Accra conserve sa pertinence et demeure une excellente base de travail pour la CNUCED. Le Groupe attend donc un document final qui réaffirme l'Accord d'Accra et qui se concentre sur les éléments devant être actualisés compte tenu des événements marquants qui se sont produits depuis la douzième session de la Conférence.

V. Résultats spécifiques attendus

A. Thème – Une mondialisation centrée sur le développement: Vers une croissance et un développement équitables et durables

1. Généralités

14. Le texte introductif du document final devrait donner le ton. La notion de mondialisation centrée sur le développement devrait donc faire l'objet d'un exposé très détaillé. Le développement ne saurait être seulement le moteur de la nouvelle vague de mondialisation, il doit aussi en être l'objectif. La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement fournit d'ailleurs des définitions concertées du rôle et de la responsabilité des États dans ce domaine, en ce qui concerne notamment la formulation de politiques de développement nationales appropriées (art. 2, par. 3), la création de conditions

nationales et *internationales* favorables à la réalisation du droit au développement (art. 3, par. 1), et la coopération en vue d'assurer le développement (art. 3, par. 3).

15. Le texte introductif devrait donc faire une large place au cinquantième anniversaire de la CNUCED. Pendant son demi-siècle d'existence, celle-ci n'a pas cessé de plaider pour une approche globale du développement, qui améliore la vie des gens. Il est nécessaire de souligner l'importance et la constance de ses contributions aux processus liés au développement, notamment le suivi et la mise en œuvre des recommandations résultant des différents sommets et conférences des Nations Unies sur le développement, dont la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA et la manifestation mondiale que nous attendons tous en 2015 pour marquer la fin de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Dans une économie mondiale de plus en plus complexe, la CNUCED devrait poursuivre les activités qu'elle mène pour actualiser les analyses et proposer des mesures et des orientations visant à renforcer et à appuyer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement ainsi que les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, afin de les aider à s'attaquer à leurs problèmes.

17. Le texte introductif devrait aussi définir clairement la notion de «développement équitable». Pour le Groupe des 77 et de la Chine, le développement équitable est un développement qui ne se définit pas uniquement en fonction de la croissance économique, où seule la dimension économique est prise en compte, au détriment de la dimension sociale qui est reléguée à l'arrière-plan. Les faits ont en effet montré que la croissance économique peut s'accompagner d'une dégradation des niveaux de vie et d'un accroissement des inégalités. L'équité doit donc être une caractéristique essentielle du développement. Il s'agit de veiller à ce que les individus bénéficient équitablement d'une plus grande prospérité et de l'amélioration du niveau de vie qui en résulte, mais aussi que les pays en développement participent équitablement à la gouvernance et à la prise des décisions économiques internationales ainsi qu'à l'activité économique mondiale.

18. Dans sa résolution A/42/427, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable définit le développement durable comme «un développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins».

19. On observe là deux éléments importants: premièrement, le rôle de l'État dans le maintien et la préservation de la stabilité systémique. L'un des grands enseignements de la récente crise financière et économique mondiale est que le marché est incapable de se réguler lui-même et d'assurer un environnement économique mondial propice à la croissance et à l'emploi. L'État doit jouer le rôle qui est le sien en atténuant les imperfections et les dysfonctionnements du marché et en s'attaquant aux externalités. Il convient d'insister sur l'importance du rééquilibrage de l'économie mondiale qui représentera une tâche immense.

20. Deuxièmement, il faut aussi souligner et examiner sérieusement le rôle dynamique que l'État doit jouer au niveau national. Pour être plus précis, le Groupe des 77 et de la Chine cherche à renforcer le rôle de l'État, qui doit être d'ouvrir des perspectives et d'être l'allié du secteur privé. L'État développementaliste doit adopter une approche dynamique en matière de développement et cela doit ressortir clairement du texte introductif. La treizième session de la Conférence devrait examiner comment établir l'équilibre entre le rôle de l'État et le rôle du marché.

2. Suggestions concernant le texte

21. Le système multilatéral doit tendre vers de nouvelles approches du développement qui ne visent pas la seule croissance économique mais la croissance et le développement équitables et durables. Il importe d'encourager les institutions économiques, monétaires, financières, sociales et environnementales à plus de convergence, car cela contribuera à la mise en œuvre d'une approche du développement fondée sur l'équité, l'intégration sociale, le développement humain et la viabilité environnementale.

22. Les nouvelles approches en matière de développement reconnaissent le rôle central de l'État dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes qui visent à assurer une croissance économique durable et ainsi un développement équitable et durable, les individus et l'environnement étant les raisons d'être du développement.

23. Cette conception nouvelle devrait permettre une meilleure affectation des ressources et ménager une marge d'action suffisante, au sein du système commercial multilatéral, pour que les pays en développement puissent plus facilement appliquer des règles au niveau national. Il convient de veiller aux effets des mesures prises par les organisations internationales sur l'environnement et l'économie des pays en développement.

24. En tenant compte de la diversité culturelle, sociale et géographique, la communauté internationale devrait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent assurer leur sécurité alimentaire et protéger leurs ressources naturelles et énergétiques. La mondialisation devrait être un facteur d'intégration des peuples et, partant, un moyen de régler les problèmes de développement rencontrés par les États membres.

25. Il faudrait veiller à renforcer les capacités productives des pays les plus pauvres pour qu'ils créent de la valeur ajoutée et puissent ainsi peu à peu s'intégrer équitablement dans l'économie mondiale.

26. Tous les acteurs du système international doivent participer à ce processus. Il faut mesurer les progrès effectués en ce qui concerne la réduction des disparités sociales et l'instauration d'une société internationale plus juste et plus solidaire, ce qui exige notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, laquelle devrait se traduire par un véritable recul de la pauvreté et des inégalités, par une amélioration des conditions de vie et par un développement économique et humain durable.

27. L'accord conclu à Doha devrait s'appuyer sur l'Accord d'Accra et apporter des contributions aux futures conférences internationales sur le commerce, le développement et les questions connexes. La CNUCED devrait examiner des questions récurrentes et des questions nouvelles qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de la mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et un développement équitables et durables.

28. Réaffirmant l'importance de la CNUCED dans le système des Nations Unies, la treizième session de la Conférence devrait inviter les gouvernements et le secrétariat à faire largement connaître les activités de l'organisation qui fêtera son cinquantième anniversaire. Nous invitons le Conseil du commerce et du développement à organiser une réunion spéciale à cette fin.

B. Thème subsidiaire 1 – Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

1. Généralités

29. Cette section du document final mettrait tout spécialement l'accent sur la nécessité d'examiner les idées et les mécanismes qu'il faudra élaborer au niveau mondial pour parvenir à une mondialisation centrée sur le développement, à la lumière des résolutions de la récente session de l'Assemblée générale des Nations Unies (soixante-cinquième session), des résultats de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et de ceux de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Les débats au titre de ce thème subsidiaire devraient donc porter sur la manière de renforcer l'environnement économique mondial afin d'aider les pays à créer au niveau national un climat propice au développement. Le Groupe des 77 et de la Chine a, à maintes reprises, souligné l'importance de l'environnement mondial. Il saisit cette occasion pour insister encore sur ce point, conformément à la Déclaration ministérielle du Groupe des 77 en 2010, en particulier compte tenu de la récente crise financière et économique mondiale pendant laquelle, malgré la prudence manifestée par beaucoup de pays en développement, leurs efforts ont été sapés par les décisions des pays développés.

30. La CNUCED devrait consacrer une étude à la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et faire des recommandations pour que les mesures préconisées dans le document final de cette Conférence soient appliquées.

31. Il convient de rappeler que les ministres du Groupe des 77 et de la Chine ont souligné la nécessité de procéder d'urgence à une réforme effective et générale de l'architecture et du système économiques et financiers internationaux, notamment pour ce qui est des politiques, des mandats, des attributions de la gouvernance, afin de mieux leur permettre de faire face aux urgences financières et économiques et de les prévenir, de promouvoir effectivement le développement et de répondre équitablement aux besoins des États Membres, en particulier les pays en développement. Les institutions financières internationales, en particulier, doivent définir une orientation claire en matière de développement. Les ministres ont appelé tous les États Membres à participer à un dialogue ouvert, inclusif et transparent sur les nouveaux système et architecture économiques et financiers internationaux. À cet égard, la CNUCED devrait aussi jouer un rôle de premier plan, étudiant et analysant les problèmes économiques mondiaux actuels et proposant des solutions pour atténuer leurs effets pénalisants sur le développement, et faire des recommandations sur la manière de diriger l'économie mondiale d'une manière qui profite aux pays en développement et à l'activité économique dans son ensemble. Par ailleurs, il faudrait aussi veiller au rôle de la coopération économique régionale/nationale, ou des mécanismes régionaux/nationaux, qui renforce l'architecture de la gouvernance économique mondiale.

32. Il est donc important que le document final traite de la crise financière et économique mondiale et de ses incidences sur le développement ainsi que de l'avenir de l'architecture économique internationale. La crise de la dette publique et ses répercussions sur l'économie mondiale et le développement doivent également être analysées en profondeur. Le Groupe ne cherche pas à désigner des coupables ni à se complaire dans le passé. Les questions relatives à l'avenir du système économique international et le rôle des pays en développement dans la prise des décisions économiques mondiales doivent donc être abordés d'une manière franche, ouverte et constructive.

33. Il faudra notamment débattre de la mise en place d'un système financier mondial solide, efficace, transparent et fonctionnel sur lequel s'appuyer pour créer un environnement plus équilibré et plus stable, propice à un développement équitable pour tous. L'approche intégrée que la CNUCED a choisi d'appliquer en matière de développement devrait aussi être appliquée à l'étude de ce thème subsidiaire où seront examinées la nature interdépendante des crises et des vulnérabilité et les réponses intégrées à apporter, et où seront présentées des solutions destinées à réduire les effets négatifs de ces problèmes pour le développement; il faudrait aussi utiliser cette même approche pour faire des recommandations sur la manière de diriger l'économie mondiale d'une façon qui profite aux pays en développement et à l'activité économique dans son ensemble – y compris en procédant à une réforme effective et générale de l'architecture et du système économiques et financiers internationaux.

34. Cet examen devrait porter sur les différents éléments du système économique mondial qui réclament des réformes plus poussées; les propositions contenues dans les études de la CNUCED, en particulier celles qui concernent la finance mondiale, doivent être examinées d'une manière approfondie, de même que doit être analysé l'avenir du système commercial multilatéral, et en particulier ses relations avec les autres composantes du système économique mondial. Il est primordial d'insister sur le rôle central de l'ONU dans le système économique mondial et dans la prise des décisions économiques internationales. Par ailleurs, la réforme du système économique mondial devrait aussi être l'occasion de ménager une marge d'action aux pays en développement.

35. La CNUCED devrait poursuivre ses activités en faveur du peuple palestinien, comme prévu à l'Accord d'Accra, en tenant compte des nouvelles réalités.

36. Compte tenu de l'importance du système commercial multilatéral et du commerce comme moteur de la croissance économique et du développement, il est essentiel de parvenir à l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha menées par l'OMC et axées sur le développement.

2. Suggestions concernant le texte

37. Aujourd'hui, les pays font face à une crise engendrée par le système financier et économique du monde développé; cette crise a des conséquences extrêmement préjudiciables. Pour y répondre, il convient d'adopter une série de mesures équilibrées qui permette d'asseoir la reprise sur un développement équitable et durable.

38. Dans ce contexte, la CNUCED, organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans le domaine du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, a pour mandat de poursuivre ces objectifs en menant des activités d'analyse, de formation de consensus et d'assistance technique auprès des pays.

39. Tenant compte du fait que tous les États participant à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devraient faire l'utilisation la plus efficace possible des institutions dont ils sont membres, la treizième session de la CNUCED doit adopter les mesures qui leur permettront de renforcer et d'améliorer leurs contributions.

40. La CNUCED devrait continuer d'étudier et d'analyser les causes profondes et les effets de la crise sur les résultats des pays développés et des pays en développement en vue de parvenir à des conclusions et d'élaborer des recommandations pertinentes permettant de prévenir les crises futures et d'y faire face.

41. Dans la limite de ses compétences, la CNUCED devrait aussi considérer la nécessité de renforcer la cohérence, la gouvernance et la cohésion des systèmes monétaire, financier

et commercial internationaux afin de parvenir – entre autres choses – à une participation effective plus importante des pays en développement. À cette fin, elle devrait proposer les réformes qui s'imposent pour parvenir à un développement équitable et durable et à l'amélioration des indicateurs de développement humain dans tous les pays.

42. Elle devrait aussi poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur le système financier international, afin de faire des recommandations visant à prévenir les problèmes sur les marchés financiers, y compris la spéculation dans le domaine de l'investissement qui aggrave la pauvreté et les inégalités.

43. La CNUCED devrait en outre poursuivre son analyse des problèmes liés à la dette et au financement du développement. Elle devrait aussi contribuer au renforcement des capacités nationales à l'aide du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), en collaboration avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les banques régionales et d'autres parties prenantes.

44. La CNUCED devrait continuer d'analyser, d'élaborer, de proposer et de promouvoir des programmes qui encouragent l'intégration équitable des pays en développement dans l'économie mondiale à travers: l'assistance technique; le renforcement des capacités nationales dans différents secteurs productifs; le transfert de technologie en faveur des producteurs nationaux; la promotion de mesures visant à renforcer – selon des critères de transparence et de prévisibilité – les régimes de préférences tarifaires en faveur des pays en développement; et la coopération internationale.

45. La CNUCED devrait aussi étudier les mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales contraires au droit international et aux règles de l'OMC, qui font obstacle à l'accès aux marchés, à l'investissement, à la liberté de transit et au bien-être socioéconomique des populations des pays lésés. À cet égard, la treizième session de la Conférence devrait demander instamment aux États de s'abstenir de promulguer ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui entrave le développement économique et social ainsi que le commerce, en particulier des pays en développement.

46. En ce qui concerne l'intégration et la coopération régionales, la CNUCED devrait fournir une assistance technique à ceux qui la demandent en vue d'atténuer les conséquences des différentes mesures économiques régionales ainsi que des disparités entre les États.

47. Grâce à ces activités et à d'autres initiatives, la CNUCED pourrait contribuer à l'instauration d'un environnement économique favorable qui réduirait les inégalités au sein des pays et entre eux, en s'assurant que toute la population, en particulier les personnes pauvres et vulnérables, bénéficie autant que possible de la croissance et du développement économique, favorisant ainsi un développement équitable et durable.

C. Thème subsidiaire 2 – Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire

1. Généralités

48. Cette section du document final devrait porter sur l'élaboration et le renforcement du cadre global de coopération en vue de parvenir à une mondialisation centrée sur le développement. Il faut pour cela former un partenariat mondial rénové en renforçant les formes traditionnelles de coopération pour le développement, afin d'orienter le dialogue sur le développement dans une direction plus constructive. Toutefois, il est clair que, si tout

débat sur les partenariats mondiaux doit certes inclure un débat sur l'aide, cela est néanmoins insuffisant pour créer un partenariat véritablement utile pour lutter contre la pauvreté.

49. À cet égard, le Groupe continue d'accorder une grande importance à la poursuite de la coopération, notamment à travers l'assistance technique pour renforcer les capacités des pays en développement de participer effectivement au système économique international, y compris aux négociations multilatérales. Il faut pour cela renforcer les compétences et créer une nouvelle dynamique et un nouveau climat en vue d'atteindre l'objectif d'une plus grande prospérité pour tous. Le Groupe espère donc donner plus de poids à la CNUCED comme espace de dialogue et de formation de consensus sur des questions d'importance mondiale, y compris sur les moyens de constituer un partenariat mondial pour le développement qui soit fondé sur la réalisation et le renforcement des promesses d'aide et un élargissement de l'éventail de la coopération.

50. Le Groupe espère aussi aborder les questions liées à la coopération Nord-Sud dans son sens le plus large et le plus constructif, y compris en intégrant le principe d'une coopération Nord-Sud sur un pied d'égalité dans tous les aspects de l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. Le Groupe des 77 et de la Chine souhaite également examiner comment compléter cette démarche par une coopération triangulaire active. Il espère aussi échanger des données d'expérience et des enseignements avec les pays développés sur la coopération Nord-Nord et étudier comment les appliquer aux initiatives tendant à l'intégration et à une plus large coopération Sud-Sud (y compris une coopération régionale) en observant pleinement les principes de la coopération Sud-Sud tels qu'ils ont été énoncés par les pays du Sud.

51. Le Groupe considère l'intégration régionale comme le principal outil de coopération Sud-Sud, de diversification des exportations, de création de valeur ajoutée et de transfert de technologie dans le cadre Sud-Sud. Tous les principes de cette coopération, adoptés durant la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue en 2009 à Nairobi, devraient être réaffirmés lors de la treizième session de la Conférence.

52. Le projet de document final devrait aussi prêter une attention particulière aux pays en développement, en particulier ceux qui font face aux enjeux d'un développement économique durable et de la réduction de la pauvreté, à la lumière, notamment, des crises financière et économique. Dans ce contexte, la coopération internationale devrait être renforcée pour soutenir les pays en développement, compte tenu de leur situation économique et sociale et de leurs besoins et priorités spécifiques.

53. Il convient néanmoins de noter qu'il existe des difficultés; l'une des principales difficultés pour le développement est en effet l'unilatéralisme qui prévaut dans le système international et le recours ou la menace de recours à des mesures économiques coercitives unilatérales à l'encontre de certains pays en développement, à des fins politiques. Le document final de la CNUCED devrait souligner que des mesures économiques d'inspiration politique sont contraires à l'esprit du libre-échange et aux relations économiques entre les nations ainsi qu'au droit au développement, et qu'elles sapent les efforts de développement déployés pour atténuer la pauvreté et prévenir l'instabilité économique et elles ont des répercussions graves sur le commerce d'autres pays. La CNUCED pourrait jouer un rôle important à cet égard et, en examinant les mesures restrictives arbitraires touchant les relations commerciales et économiques extérieures de l'un ou l'autre des États membres, elle pourrait faire des recommandations utiles dans ce domaine.

2. Suggestions concernant le texte

54. S'appuyant sur le principe selon lequel la coopération internationale devrait compléter les efforts nationaux de développement, et non s'y substituer, et chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social, la CNUCED devrait, dans ses trois domaines d'action, devenir un forum permanent sur le développement. Ce forum sera fondé sur un consensus autour de la nécessité d'accroître le financement du développement, de tenir l'engagement d'aide, d'améliorer la qualité et l'utilisation de l'aide et d'encourager la coordination entre parties prenantes, en particulier en matière d'assistance liée au commerce.

55. Il est essentiel que la CNUCED – dans le système des Nations Unies et parmi les organisations multilatérales et régionales chargées du commerce et des capacités productives – continue de renforcer la coopération internationale et la coopération entre États afin de conjuguer les efforts déployés pour attirer les ressources financières destinées à compléter les initiatives prises par les pays en développement en faveur de leur développement économique et social et de la protection de leur environnement.

56. Dans ce contexte, la CNUCED devrait analyser les incidences de la crise financière et économique mondiale, au regard des engagements internationaux en matière d'aide, des OMD et des objectifs internationaux en matière de développement afin que les États membres puissent faire le point de la situation et déterminer les mesures qu'il conviendra d'intégrer dans l'action pour le développement.

57. Pour réaliser les objectifs de développement et assurer la participation équitable des pays en développement, la CNUCED devrait concevoir et appuyer la création de mécanismes et d'outils nouveaux qui permettront de renforcer la coopération internationale – Nord-Sud, Sud-Sud et coopération triangulaire. Elle privilégiera les initiatives de coopération qui visent à renforcer les capacités des petites et moyennes unités de production de manière qu'elles puissent s'intégrer dans un système économique et commercial ouvert et équitable, en mettant l'accent sur l'accès aux marchés et sur la distribution des gains et des revenus du commerce international.

58. La CNUCED devrait encourager les projets de coopération technique et proposer de nouveaux mécanismes mutuellement avantageux qui permettront d'encourager et de renforcer le commerce régional et intrarégional et de promouvoir les processus d'intégration régionale.

59. À cet égard, les processus d'intégration régionale sont importants et ont un effet positif sur l'élaboration de réponses coordonnées, le renforcement de l'intégration commerciale, la mise en place d'une architecture de la coopération économique et financière et le développement effectif et ciblé de la coopération Sud-Sud qui permet l'autonomisation des initiatives en faveur d'un développement humain équitable et durable, dans le respect de la diversité et des disparités entre les pays. Un exemple de ce type d'initiatives est le Système global de préférences commerciales.

60. La diminution de la part d'aide publique au développement (APD) accordée à certains pays en développement, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, est préoccupante. La CNUCED devrait contribuer à approfondir les mécanismes de coopération de sorte que tous les pays en développement, sans distinction, aient effectivement accès aux flux d'aide internationale afin de pouvoir faire face aux difficultés nouvelles et récurrentes du développement aux niveaux mondial et régional.

61. Les organisations multilatérales devraient aussi examiner s'il convient de continuer d'utiliser le revenu par habitant comme seul indicateur déterminant la destination des flux d'aide. Elles devraient tenir compte des différences entre les pays, de leurs vulnérabilités, de leur niveau de pauvreté, de leur faible accès aux ressources productives, de l'indice de

développement humain et de la répartition des revenus. Ces éléments leur permettront de cibler leurs actions de coopération et de parvenir à une participation effective des pays en développement à un système mondial équitable et durable.

62. Les disparités entre pays développés et pays en développement restent très importantes et, si les tendances actuelles se confirment, il faudra peut-être plusieurs décennies avant d'assister à une véritable convergence des revenus moyens entre le Nord et le Sud. La coopération Nord-Sud demeure donc essentielle et doit se caractériser par une plus grande complémentarité, la poursuite des intérêts communs et l'instauration de relations moins inégales.

63. En conséquence, les pays donateurs devraient mettre tout en œuvre pour augmenter les flux d'aide au-delà de la tendance historique et honorer l'engagement qu'ils ont pris de porter le montant de l'APD à l'objectif de 0,7 % du PIB fixé par les Nations Unies.

64. À cet égard, la coopération financière et technique internationale Nord-Sud devrait tenir compte de la diversité des situations et des besoins spécifiques des États. Elle doit intervenir à leur demande. Les initiatives devraient en particulier prendre en considération le renforcement institutionnel des gouvernements des pays en développement et faciliter leur intégration et leur participation au système financier international, la promotion de la production, la mise en valeur du capital humain, le renforcement des connaissances, le transfert de technologie et la participation du secteur privé, afin de contribuer à une répartition équitable des bienfaits du commerce et du développement.

65. La CNUCED devrait encourager le resserrement des liens de coopération entre les donateurs et faciliter l'intégration régionale, améliorer la coordination entre les institutions et renforcer la complémentarité et la cohérence avec les activités menées par d'autres institutions.

66. La coopération Sud-Sud est une expression de la solidarité politique et économique qui existe entre les pays en développement et qui résulte de leurs expériences communes et de leurs affinités. Fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité, elle est guidée, entre autres choses, par le respect de la souveraineté, sans condition. La coopération Sud-Sud ne remplace pas, mais complète, la coopération Nord-Sud et peut contribuer à une croissance et à un développement mondiaux équilibrés.

67. À cet égard, la CNUCED a joué un rôle important d'appui à la coopération économique entre pays en développement dans ses trois grands domaines d'action. C'est pourquoi elle devrait renforcer ses travaux en la matière: a) en approfondissant ses activités de recherche et d'analyse sur les synergies créées par le commerce, l'investissement et le financement Sud-Sud; b) en améliorant les outils de collecte de données et d'analyse relatifs aux tendances de la coopération Sud-Sud; et c) en encourageant la coopération Sud-Sud, notamment la coopération financière et monétaire interrégionale.

68. Dans le cadre du processus de développement, l'appui de la CNUCED aux pays en développement est essentiel pour consolider les plates-formes de coopération régionale et élaborer des stratégies en vue de promouvoir des mécanismes utiles qui permettent d'échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques, de renforcer les relations commerciales, de promouvoir le développement endogène ainsi que d'échanger des connaissances spécialisées et autres.

69. La CNUCED peut contribuer à une mobilisation plus adéquate et plus efficace de l'aide au développement et au renforcement des capacités productives, sociales, humaines, technologiques et environnementales des pays en développement, en facilitant le renforcement et l'utilisation concertée à des fins techniques de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, en complément de la coopération Nord-Sud traditionnelle. Ce faisant, il faudrait insister davantage sur l'élaboration de lignes directrices et de

stratégies relatives au suivi et à l'évaluation des résultats obtenus et à la prise de décisions sur les mesures à prendre.

70. À cet égard, la CNUCED doit appuyer les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) concernant la nécessité d'améliorer l'efficacité de la coopération triangulaire au sein du système des Nations Unies, par exemple au moyen de partenariats faisant intervenir des pays développés et des pays en développement, dans des domaines d'intérêt mutuel tels que, notamment, l'agriculture, les changements climatiques et les biens publics régionaux. En outre, il serait utile d'encourager les différents acteurs de la coopération, des plates-formes de coopération régionale et internationale et des plates-formes réunissant des groupes de pays et d'autres parties prenantes à participer à des réunions d'analyse et de réflexion afin d'avoir plus d'impact sur le développement des pays en développement.

71. Le secteur privé et la société civile ont une responsabilité pour ce qui est de mener à bien les activités de coopération destinées à réduire la pauvreté et les inégalités, à redistribuer les richesses et à relever les nouveaux défis de la mondialisation. Les partenariats mondiaux devraient contribuer aux efforts déployés par les pays en développement en ce qui concerne l'intégration régionale et commerciale, ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes de coopération pour le développement. Leurs initiatives devraient tenir compte du consensus sur l'efficacité de l'aide ainsi que des accords régionaux.

D. Thème subsidiaire 3 – S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable

1. Généralités

72. Ce thème subsidiaire doit être axé sur la manière de traiter convenablement les problèmes persistants ou nouveaux du développement, afin de réaliser une mondialisation centrée sur le développement. En substance, il s'agit de souligner la nécessité d'une riposte mondiale rapide et en temps opportun aux faits nouveaux à mesure qu'ils se présentent et, à cette fin, il importe de s'appuyer sur un fondement intellectuel solide pour prendre des décisions éclairées et d'organiser un transfert de technologie cohérent vers les partenaires moins avancés. Il y a lieu d'examiner la manière de renforcer le rôle de la CNUCED dans cette action.

73. Pour ce qui est des problèmes persistants, il faut continuer à traiter efficacement les suivants: impact de l'investissement sur le développement, renforcement de la réglementation financière (surtout depuis la crise économique et financière mondiale), fardeau insupportable de la dette, gestion de la dette et relation entre l'inflation, la dette et les réserves de devises. En outre, il convient de s'intéresser à des moyens novateurs de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement, notamment par le transfert de technologie. Ces problèmes doivent être abordés de manière constructive et dynamique, par comparaison avec ce qui se faisait dans les années écoulées, afin que la communauté internationale puisse véritablement construire le partenariat mondial auquel elle aspire.

74. Le Groupe réaffirme l'importance du transfert de technologie et, par conséquent, il attend de nouveaux engagements concrets des pays développés dans ce domaine. Par exemple, il propose que la CNUCED élabore un code de conduite ou un guide du transfert de technologie en faveur des pays en développement. Nous réaffirmons aussi que les pays

développés doivent faciliter le transfert de technologie et éviter toute mesure qui freine directement ou indirectement ce transfert vers les pays en développement.

75. Un autre problème persistant mérite une attention particulière, c'est la contribution des pays en développement à la définition du Système commercial multilatéral afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans le développement. Il importe donc d'étudier à fond le moyen de mieux intégrer ces pays dans l'économie mondiale, particulièrement dans le commerce, afin de mobiliser pleinement le commerce en tant que moteur du développement. Les questions d'adhésion à l'OMC, de facilitation du commerce, d'aide pour le commerce, de transport et d'infrastructure demeurent d'une grande importance, étant donné particulièrement la vulnérabilité accrue des pays en développement par suite de la crise mondiale.

76. Il existe aussi des problèmes nouveaux qui méritent d'être étudiés de plus près, problèmes qui malheureusement ont suscité des controverses dans le passé. Facilitation du commerce, développement de l'infrastructure, TIC et fracture numérique, conséquences économiques des changements climatiques, lois antitrust et obstacles à la concurrence, et programme Aide au commerce: tous ces domaines exigent une réflexion approfondie et cohérente et la prise de décisions en prévision de la treizième session de la Conférence.

77. Le thème subsidiaire doit englober les différentes questions transsectorielles, par exemple: les besoins de développement des pays les moins avancés, ainsi que des autres groupes de pays présentant des besoins particuliers, la crise financière actuelle, la propriété intellectuelle, les produits de base, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique. Le Groupe espère donc que le document final préconisera une action énergique menée par les trois piliers de la CNUCED.

78. Il est nécessaire d'avoir un débat sérieux sur les migrations et le développement. Le Groupe est fermement convaincu que la CNUCED, par ses trois piliers, doit aborder franchement la dimension économique et la dimension de développement des migrations. Il espère que la question sera traitée à fond et sérieusement étant donné son importance et l'intérêt que présentent les migrations pour le travail de la CNUCED en général.

79. L'étude de l'impact des changements climatiques et environnementaux sur l'économie est une nécessité inéluctable. La CNUCED est bien placée pour traiter les questions soulevées par les conséquences multiples, sur l'économie et le développement, des changements climatiques. Les aspects et le coût économiques de l'atténuation de ces conséquences et de l'adaptation sont particulièrement importants. Il est tout aussi important de mettre en place des mécanismes efficaces et opérationnels de coopération internationale à long terme (notamment par la fourniture de moyens financiers et le transfert de technologie) dans le cadre des instruments multilatéraux en vigueur, afin de soutenir les pays en développement et de leur permettre de faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques et d'atteindre leurs objectifs de développement tout en contribuant de façon efficace et équitable à l'action mondiale d'atténuation et d'adaptation. Il faudrait aussi envisager les moyens d'aider ces pays à reprendre le chemin du développement après une catastrophe naturelle.

80. Les problèmes des PMA sont par nature transversaux. La treizième session de la Conférence présente un intérêt particulier pour ce groupe de pays, puisqu'elle suivra immédiatement la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Istanbul. Pour ces pays, c'est une période de transitions multiples. On est passé du Programme d'action de Bruxelles au Programme d'action d'Istanbul.

81. Le Programme d'action d'Istanbul invite la CNUCED, au paragraphe 156, à continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés en conduisant une action de renforcement du consensus intergouvernemental, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, et contribuer également à la mise en

œuvre du Programme d'action dans le cadre de l'assistance technique qu'elle fournit à ces pays. La capacité institutionnelle de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des questions qui intéressent les pays les moins avancés devrait être maintenue à cette fin.

82. Les pays en développement sans littoral sont confrontés à des besoins et problèmes particuliers causés par l'absence d'accès à la mer, aggravée par l'éloignement des marchés mondiaux et par le fait préoccupant que leur croissance économique et leur bien-être social demeurent très vulnérables aux chocs extérieurs ainsi qu'aux multiples difficultés qui se posent à la communauté internationale, notamment la crise économique mondiale et les changements climatiques. La CNUCED devrait augmenter son assistance à ces pays pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités, à se doter de résilience et à s'engager sur la voie d'un développement socioéconomique durable.

83. Le travail de la CNUCED dans les domaines du commerce et de la facilitation du commerce, de la logistique commerciale, de l'investissement et du transfert de technologie est déterminant pour faire face aux caractéristiques et aux problèmes particuliers auxquels ces pays sont confrontés. C'est pourquoi la Conférence devra se pencher à la treizième session sur la situation de ces pays et renforcer ses travaux dans ce domaine, compte tenu de leurs besoins et problèmes particuliers, et les aider par des analyses de politique générale et par la coopération technique.

84. La CNUCED devrait aussi aider les pays en développement de transit à surmonter les obstacles particuliers qu'ils rencontrent en matière d'infrastructure et de transport.

85. La CNUCED doit axer davantage ses travaux sur les besoins des PMA et de l'Afrique, dans tous les secteurs de son mandat et conformément à l'Accord d'Accra, au Consensus de São Paulo et au Plan d'action de Bangkok ainsi que, si nécessaire, sur les besoins et les difficultés propres aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.

2. Suggestions concernant le texte

86. Concernant les changements climatiques, il existe au moins trois types d'asymétrie entre pays développés et pays en développement. Premièrement, la source du problème: depuis toujours, les pays développés contribuent beaucoup plus que les pays en développement à la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Deuxièmement, la réponse au problème: les économies industrielles sont mieux armées pour passer à une économie verte peu émettrice de carbone, alors que les pays en développement ont besoin pour ce faire d'un montant appréciable de ressources financières et d'accès à la technologie. Troisièmement, les effets des changements climatiques se font beaucoup plus sentir dans les pays en développement à cause de leur situation géographique et de leur vulnérabilité. À ce sujet, il convient de défendre le principe des responsabilités communes mais différenciées dans la manière dont nous traitons les problèmes de changements climatiques.

87. Il faut s'attaquer à ces problèmes, car ils menacent de bloquer ou de réduire à néant les acquis obtenus jusqu'à présent par de nombreux pays en développement, particulièrement les pays et les communautés les plus pauvres, qui sont ceux qui souffrent le plus. Relever le défi consistant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter tout en soutenant les priorités économiques des pays en développement est un test de la bonne volonté de la communauté internationale et un défi à relever par elle. Il est donc nécessaire de concevoir un nouveau cadre pour une croissance solidaire et un développement durable. Il convient d'élaborer des mesures visant expressément à promouvoir le changement structurel: les politiques de développement mises en œuvre dans les stratégies nationales doivent comprendre des mesures permettant de réduire les émissions de carbone, ainsi que de renforcer la capacité d'adaptation des pays aux conséquences néfastes des changements climatiques.

88. Beaucoup d'activités humaines ont eu une influence sur le climat, de sorte que le problème a pris une grande ampleur sur les plans national et international, raison pour laquelle différents organismes de l'ONU se penchent sur le problème pour trouver des solutions définitives ou des solutions de remplacement. Beaucoup de ces institutions le font du point de vue de la science ou en fonction du rôle ou de la nature de l'organisation au sein du système onusien. C'est dans cette optique que la CNUCED devrait continuer à examiner le problème à la lumière de l'impact économique et commercial des changements climatiques et de l'action menée pour concrétiser les perspectives de développement. La CNUCED devrait aussi explorer les moyens pour les pays en développement de tirer parti de l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre de politiques contribuant à régler les problèmes des changements climatiques pour le commerce et le développement et explorer de nouveaux moyens de s'adapter à ces problèmes.

89. En coordination avec le secrétariat des accords environnementaux multilatéraux relatifs aux changements climatiques, et conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, la CNUCED devrait promouvoir la création et le transfert de technologie aux pays en développement pour leur permettre de remédier aux changements climatiques par l'adaptation et l'atténuation.

90. La CNUCED devrait jouer un rôle dans les débats en cours sur «l'économie verte». Étant donné qu'il n'existe pas de définition convenue de la notion d'économie verte, la CNUCED devrait faire preuve de vigilance en vue d'en déceler les aspects qui pourraient avoir des conséquences néfastes du point de vue des pays en développement.

91. Il est de plus en plus nécessaire de satisfaire la demande d'énergie afin d'assurer la croissance des pays en développement, mais il convient de le faire de façon rationnelle, en tenant compte des progrès scientifiques et techniques réalisés jusqu'à présent et en respectant l'environnement. C'est là qu'intervient le rôle important des énergies renouvelables. Or il y a encore beaucoup de pays en développement qui n'ont pas accès à des énergies de remplacement ou n'ont pas les moyens de les acquérir, et pour eux, le transfert de technologie entre pays développés et pays en développement a une importance vitale car il contribue au bien-être de tous, tout en protégeant l'environnement.

92. La CNUCED devrait examiner le commerce des biocarburants et les autres sources d'énergie et explorer les possibilités de développer la capacité de production, l'accès et la diversification; elle devrait promouvoir l'échange de données d'expérience et le transfert de technologie et stimuler les investissements nationaux et internationaux consacrés à des moyens efficaces et viables de produire et de consommer l'énergie. Parallèlement à son travail sur les biocarburants, la CNUCED devrait examiner la commercialisation, l'accessibilité financière et l'accessibilité physique des sources d'énergie de remplacement.

93. Beaucoup de pays en développement, particulièrement les plus vulnérables et les plus structurellement désavantagés, sont encore dépourvus de l'infrastructure de transport nécessaire. Pour que ces pays puissent participer activement au commerce international, il est indispensable d'adopter des mesures efficaces de facilitation et de leur donner accès aux réseaux mondiaux de transport et de logistique qui permettent d'abaisser les coûts de transaction. Une action plus dynamique à l'échelle régionale et à l'échelle internationale doit être menée pour instaurer pleinement la facilitation indispensable du commerce.

94. La CNUCED devrait analyser les facteurs qui influent sur les systèmes mondiaux de transport et de commerce et la manière dont ces facteurs s'articulent entre eux, afin de suggérer des mesures visant à promouvoir la compétitivité et à réduire les frais de transport. Ces facteurs concernent des domaines très divers: économie, finances, énergie, environnement, action des pouvoirs publics et normes technologiques. Ils influencent fortement l'efficacité du transport et du commerce, qui sont déterminants dans les pays en développement pour la compétitivité, la facilitation du commerce, la sécurité et la viabilité écologique, énergétique et sociale.

95. C'est pourquoi la Conférence, à sa treizième session, devrait renforcer le rôle de la CNUCED dans le domaine des transports et de la logistique afin d'aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes, anciens ou futurs, consistant à améliorer les réseaux et les liaisons de transport, l'emploi des techniques d'information et de communication dans la logistique et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, et à concevoir des politiques d'appui aux systèmes de transport respectueux de l'environnement qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques, et analyser les effets sur ces pays de politiques unilatérales dans ces domaines. La CNUCED devrait aussi continuer d'aider les États à mettre en application les conventions internationales et les accords multilatéraux sur les transports régionaux et la facilitation du commerce et leur dispenser une formation et une assistance dans les négociations à l'OMC.

96. La mondialisation et l'interdépendance ont contribué à accroître les courants migratoires internationaux, d'où le lien important qui existe entre les migrations internationales et le développement. L'impact des migrations sur le développement devrait être discuté à fond à la CNUCED dans une démarche intégrée et holistique qui englobe les difficultés et les atouts qu'elles représentent pour les pays d'origine comme pour les pays de destination.

97. Le partage des responsabilités et la coopération internationale sont très importants pour exploiter les possibilités découlant des migrations et faire face aux difficultés qu'elles provoquent, telles que l'impact sérieux de la récente crise économique et financière sur les migrations et les envois de fonds des travailleurs expatriés.

98. L'aide publique au développement et les autres moyens de mobiliser des ressources internationales à l'appui de l'action menée dans les pays en développement pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le droit au développement sont indispensables pour maîtriser les migrations causées par la recherche de meilleures possibilités d'emploi et de meilleures conditions de vie.

99. À la treizième session, la Conférence devrait évaluer les moyens de mettre les migrations au service du développement et de la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international, y compris des OMD, et faire des recommandations dans ce sens. Au titre de ses trois piliers, la CNUCED devrait promouvoir la cohérence et la compréhension générale du lien existant entre les migrations, le commerce et le développement, ainsi que de l'impact des envois de fonds sur le développement; elle devrait analyser les stratégies que les pays en développement peuvent adopter. Elle devrait renforcer ses travaux sur les sujets suivants: contribution des migrants au développement; avantages et possibilités que les migrations peuvent apporter au commerce, à l'investissement et au développement, et liens entre le pays d'origine et les communautés de migrants vivant à l'étranger; maximisation des avantages des envois de fonds pour le développement, migrations temporaires et migrations circulaires; réseaux tissés entre la diaspora et le pays d'origine et utilité éventuelle de ces réseaux; migrations et condition féminine; exode des cerveaux et contribution apportée par les migrants à leur retour au pays d'origine.

100. La CNUCED devrait creuser la question des moyens de faciliter aux migrants l'accès aux services financiers et l'utilisation des sommes transférées pour créer une capacité productive, par exemple sous forme d'un cadre réglementaire clair visant à prévenir les pratiques de monopole et leurs incidences sur le coût des transactions financières. Tout en reconnaissant que les fonds envoyés par les migrants sont des capitaux privés, la CNUCED devrait renforcer ses travaux sur la manière d'en tirer le meilleur parti pour le développement et de canaliser ces fonds vers les secteurs productifs de l'économie.

101. La CNUCED doit poursuivre son travail axé sur l'accès au marché, les questions de réglementation et les cadres institutionnels propres à faciliter le mouvement temporaire des personnes physiques entre les pays.

101. La sécurité alimentaire dans le monde est une question complexe qui présente de nombreux aspects. Dans l'environnement économique actuel, elle est devenue une question stratégique qui exige une analyse minutieuse, des stratégies complètes et une action urgente de l'État et des secteurs public et privé afin de stimuler le développement.

102. Il faut trouver des moyens nouveaux, novateurs et durables, notamment grâce à la technologie, d'accroître les capacités de production et d'améliorer l'accès à l'alimentation, de réduire la pauvreté et d'améliorer la répartition des revenus. La CNUCED devrait contribuer à l'action internationale déployée pour améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en vue d'assurer un système alimentaire mondial stable et viable.

103. Il convient de s'attacher en priorité à augmenter la capacité de production agricole lorsque les partenariats public-privé, entre autres mécanismes, peuvent faciliter le transfert de technologie appropriée aux pays en développement afin d'assurer à la population mondiale, aujourd'hui et demain, l'approvisionnement en produits alimentaires par l'accroissement de la production et de la productivité. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine doivent répondre à des critères de durabilité qui sont indispensables pour garantir la sécurité alimentaire.

104. L'agriculture a récemment pris une plus grande place dans les préoccupations des pouvoirs publics. Les pays sont à la recherche de nouvelles politiques de croissance au profit des populations pauvres et les récentes crises alimentaires ont fait ressortir la nécessité d'élaborer des stratégies de sécurité alimentaire. Cette sécurité est un souci prioritaire qui appelle des mesures destinées à améliorer la productivité agricole, l'offre de produits agricoles et leur accessibilité. Bien entendu, on aurait avantage, à plusieurs égards, à mettre en place des stratégies de croissance agricole qui soient compatibles avec le changement structurel.

105. Tandis que les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture stagnent, le système commercial multilatéral demeure déséquilibré, compromettant sérieusement le potentiel de production des pays en développement. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux en faveur d'un commerce international équitable et équilibré qui améliore les chances d'accroître les investissements dans l'agriculture et qui contribue à une meilleure sécurité alimentaire.

106. Les problèmes posés par le commerce des produits de base demeurent d'actualité, surtout depuis les récentes crises mondiales. Il faut reconnaître que ce commerce peut contribuer à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté dans le monde, mais l'économie des produits de base conserve des inconvénients fondamentaux: l'instabilité des prix provoquée par la spéculation et son impact sur le revenu réel limitent les avantages que la production et le commerce peuvent apporter au développement dans beaucoup de pays; la diversification demeure un problème tenace.

107. Les produits de base constituent la principale source de revenus de la plupart des pays en développement et ils jouent un rôle important dans le développement local et national. Beaucoup, voire la plupart, de ces produits contribuent largement aux exportations et aux revenus de ces pays et par conséquent ils soutiennent la croissance économique et le développement social. Certains pays sont tributaires de produits de base dont l'instabilité des prix s'est accentuée récemment, fragilisant les producteurs, les importateurs et les exportateurs.

108. La treizième session de la Conférence doit aider à saisir les chances qui se présentent et à circonscrire les obstacles au commerce, notamment au commerce des

produits de base. Elle doit contribuer à la conception de politiques appropriées aux niveaux national, régional et international afin de profiter des possibilités qui s'offrent tout en réduisant la dépendance à l'égard des produits de base. Dans ses travaux, la CNUCED doit encourager et promouvoir le développement du secteur des produits de base. Elle doit aussi encourager l'élaboration de politiques nationales destinées à traiter les problèmes de ce secteur, parmi lesquels on peut citer les conditions structurelles du marché. La CNUCED devrait continuer à renforcer ses travaux concernant les pays tributaires des produits de base et les moyens de diversifier leur économie.

109. La CNUCED devrait continuer à soutenir et promouvoir la coopération entre les producteurs agricoles, les instituts de recherche, les ministères responsables de l'infrastructure, etc., selon différentes formes de coopération internationale.

110. La CNUCED devrait renforcer ses travaux de recherche et d'analyse sur la relation entre les produits de base et le développement, contribuer à mobiliser une aide internationale en faveur du secteur des produits de base, soutenir le financement de projets contribuant à régler les problèmes des pays les plus pauvres, et aider les petites et moyennes entreprises dotées de faibles ressources productives et les entreprises qui effectuent des opérations de transformation et de diversification et qui élaborent des produits écologiques. La CNUCED doit aussi stimuler l'activité du secteur des produits de base en faisant faire des études destinées à recommander une diversification plus rationnelle de la production afin que celle-ci ne soit pas limitée aux produits traditionnels.

111. La CNUCED devrait continuer à analyser les conséquences de la prolifération des obstacles non tarifaires et des obstacles techniques au commerce, des mesures de protection sanitaire et phytosanitaire, des normes privées et des mesures discriminatoires d'ordre non commercial qui pèsent lourdement sur l'économie des pays en développement et des pays les moins avancés.

E. Thème subsidiaire 4 – Promouvoir l'investissement, le commerce, l'entrepreneuriat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler une croissance économique soutenue dans la perspective d'un développement durable et équitable

1. Généralités

112. Ce thème subsidiaire devrait mettre l'accent sur la manière dont on peut utiliser les différents outils disponibles dans le domaine du développement socioéconomique, à savoir l'investissement, le commerce, l'entrepreneuriat et les politiques de développement connexes, pour asseoir la prospérité et la sécurité pour tous sur des fondements plus solides, en particulier pour mieux protéger les individus contre les chocs économiques et les défauts du marché, y compris par des filets de sécurité sociale. Cette action contribuera à concrétiser une mondialisation véritablement centrée sur le développement.

113. Le Groupe attend donc que le document final traite de la meilleure manière d'exploiter les différentes possibilités d'action propres à accélérer le développement socioéconomique, compte tenu de la nécessité d'envisager une démarche comprenant une panoplie de moyens d'action plutôt qu'une solution unique valable pour tous.

114. Par conséquent, le texte devrait indiquer, par exemple, les éléments suivants: comment renforcer le commerce des biens et services afin d'améliorer l'emploi, y compris en renforçant les PME et les capacités productives; comment la politique de la concurrence peut instaurer une règle du jeu équitable et assurer une réelle égalité des chances pour tous; comment utiliser pleinement les envois de fonds des migrants pour le développement; importance d'une politique de développement industriel; relance de la politique agricole;

ménager une meilleure marge de manœuvre budgétaire pour faciliter la tâche de l'État développementiste; mobiliser des moyens de financement, y compris en exploitant au maximum les investissements pour les mettre au service du développement; renforcer une capacité productive propre à promouvoir les partenariats public-privé et l'autonomisation des femmes; prise en considération des problèmes liés à la condition féminine. Il importe aussi de faire une place au secteur des services (commerce de détail, assurance, comptabilité, tourisme, économie créative, etc.) et à la contribution du tourisme au développement.

115. Le développement social est une des grandes questions qui appellent une réflexion en profondeur. La dimension développement de l'IED et la création d'emplois sont un élément important de l'investissement. Dans ce contexte, il faudrait renforcer la capacité nationale des pays en développement en matière de projets d'investissement. L'IED devrait contribuer à la promotion d'un développement fondé sur le savoir et au renforcement de la capacité de création de technologie dans les pays en développement et contribuer aussi à corriger le déséquilibre actuel de la propriété intellectuelle dans le monde.

116. Dans l'action visant à susciter une croissance solidaire, il faudrait souligner le rôle de l'éducation, de la science et de la technologie, et de l'emploi, parallèlement à la mise en place de filets de sécurité sociale.

2. Suggestions concernant le texte

117. L'IED apporte à la fois des avantages et des inconvénients aux pays en développement. Il devrait contribuer à la création d'emplois, au transfert de technologie et de savoir-faire et à l'accès au marché et, en définitive, à la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et à la transformation structurelle.

118. Afin d'obtenir une plus grande participation au commerce international, les pays en développement ont besoin d'un IED qui concorde avec leurs objectifs et leurs stratégies de développement propres et qui contribue au transfert de technologie et à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée capable d'assimiler les techniques acquises. Pour toutes ces raisons, la CNUCED devrait continuer à fournir à ces pays des analyses et des outils pour la conception de leur stratégie et de leur politique de promotion des investissements en vue d'un développement durable.

119. La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à améliorer leurs infrastructures, à diversifier leurs structures de production et de services, à introduire de la valeur ajoutée dans leur production intérieure et à construire des mécanismes de nature à promouvoir l'entrepreneuriat local, grâce à des programmes d'encouragement et à la promotion de partenariats public-privé pour le développement des infrastructures. Les politiques de financement devraient comprendre l'accès des petites et moyennes entreprises aux mécanismes officiels de mobilisation de l'épargne afin de promouvoir un développement solidaire permettant de combler les écarts à l'intérieur des pays et entre les pays. À ce sujet, la CNUCED est indispensable aux pays en développement par l'assistance technique qu'elle fournit à ceux qui en ont besoin pour la collecte et le traitement de l'information qui permet de construire une stratégie, et pour concevoir une politique systématique de développement solidaire. La CNUCED devrait aussi s'attacher à renforcer les capacités productives, l'accès des PME aux marchés et la formation de chefs d'entreprise, par exemple par le biais du programme Empretec.

120. Parmi les autres domaines de diversification de l'économie des pays en développement, on peut citer les suivants: le commerce électronique qui peut conduire à renforcer les activités des nouveaux acteurs économiques, particulièrement des PME; le marché grandissant des biens et services provenant de la biodiversité qui sont produits selon les principes de l'Initiative BioTrade; le développement du secteur de production

industrielle et traditionnelle d'un pays, grâce à des programmes et projets d'aide et d'investissement dans les PME et dans les grandes entreprises industrielles. La CNUCED, agissant en coordination avec l'ONUDI, est capable et a les moyens de fournir une aide appréciable pour l'analyse des forces et des faiblesses du secteur industriel des pays en développement et pour leur intégration dans le marché mondial.

121. La CNUCED devrait poursuivre et développer les importants travaux qu'elle mène, afin de contribuer à définir et appliquer une politique de la concurrence dans les pays en développement, en privilégiant les activités visant à favoriser la régulation des marchés et la protection active des consommateurs, par l'exemple grâce à une aide au titre du programme COMPAL.
